

Rapport de présentation du Compte Administratif 2022 du budget annexe Déchets Ménagers

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2022

La section de fonctionnement 2022 enregistre une stagnation de ses recettes par comparaison à l'année précédente (+ 1 647 €). Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement subissent une hausse de 8,85% sous l'effet de la poussée inflationniste, de la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), de l'augmentation des coûts de collecte et de traitements et de la généralisation d'amortissement. Cet effet ciseau vient mettre en déséquilibre notre section de fonctionnement 2022.

Les recettes propres à l'exercice 2022 (hors résultat antérieur) s'élèvent à **4 058 368 €** selon la répartition par chapitre suivante :

chap.	Intitulé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022	Réalisé 2022	écart en % 22/21	écart en € 22/21
002	Reprise résultat n-1			1 414 507			
70	Redevances	2 656 343	2 975 696	2 723 900	2 918 014	-2%	-57 682 €
74	Dotations subventions	719 922	914 313	725 000	962 622	5%	48 309 €
77	Produits exceptionnels	254	16 997	10 000	6 796	-60%	-10 201 €
	<i>sous total recettes réelles</i>	3 376 519	3 907 005	4 873 407	3 887 431	-1%	-19 574 €
042	Opérations ordre	136 238	149 717	170 951	170 937	14%	13 479 €
	TOTAL Recettes	3 512 757	4 056 722	5 044 358	4 058 368	0%	1 647 €

Les recettes d'exploitation 2022 sont constituées :

Des produits et prestations de services pour **2 918 014 €**. Elles représentent 75 % des recettes totales de fonctionnement de 2022 et présentent un taux d'exécution de 107 %. Elles comprennent:

- les recettes issues de la facturation pour **2 900 845 €**. Elles enregistrent une baisse de 2% (46 579 €).

Cette baisse est cependant limitée grâce à notre action sur les tarifs avec une refonte de la grille tarifaire au 01/01/2022 (delib n°23 du 16/12/2021). En effet pour limiter la hausse des coûts de service en lien avec l'augmentation des coûts de collecte et de traitement (bois, encombrants, gravats, emballages recyclables ...) et la hausse progressive de la TGAP depuis 2019, il a été décidé d'augmenter le coût unitaire des dépôts/levées en passant de 0,019 € le litre de déchets traité à 0,022 € à effet du 01/01/2022. Cette action sur la part variable a permis de générer des recettes supplémentaires. Pour autant la part variable rattachée à l'exercice au 31/12/2022 est venue corrigée à la baisse cette recette supplémentaire. Au 31/12/2022, du fait d'une fiabilisation du recueil des données le chiffre de levées relevé a été moins élevé qu'en 2021.

Capacité	avec dépôts des badges	montant du dépôts		Capacité	levée bacs		
30 L	23 584	0,66	15 565,18	120 L	58 263	2,64	153 814,32
60 L	195 671	1,32	258 285,46	240 L	16 517	5,28	87 209,76
			273 850,63	340 L	10 802	7,48	80 798,96
				660 L	5 973	14,52	86 727,96
				750 L	3 596	16,50	59 334,00
							467 885,00

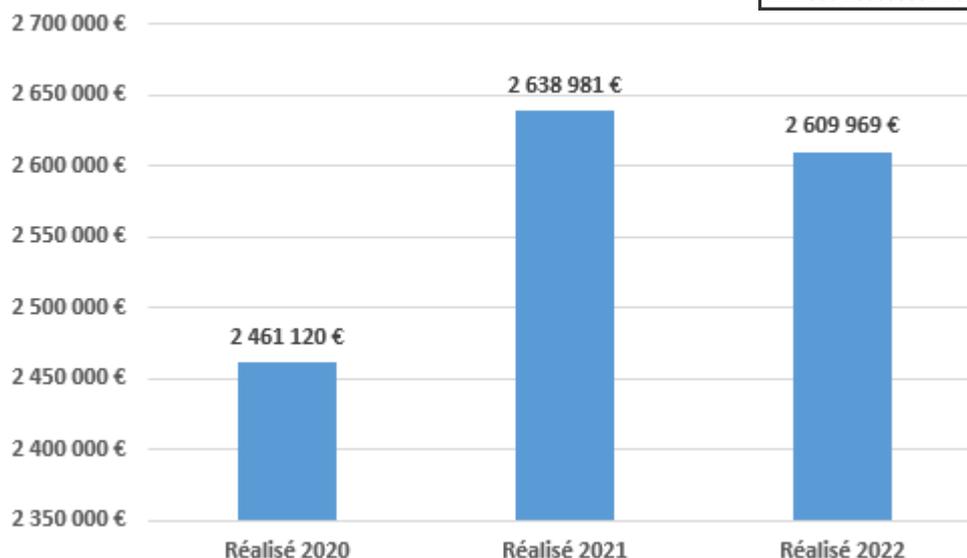
Montant total pour rattachement 2022

741 735,63

Le produit des autres facturations a évolué globalement en fonction des quantités déposées. On note la fin de la participation des agriculteurs à la collecte des pneus (opération reprise par la Chambre d'agriculture).

FACTURATIONS	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	variation n-1 en €
PART FIXE	2 473 543 €	2 469 166 €	2 670 648 €	201 482 €
PART VARIABLE n-1 RATTACHEE	-645 023 €	-632 600 €	-802 415 €	-169 815 €
PART VARIABLE n RATTACHEE	632 600 €	802 415 €	741 736 €	-60 679 €
SOUS TOTAL REDEVANCE DECHETS MENAGERS	2 461 120 €	2 638 981 €	2 609 969 €	-29 013 €
VENTE DE FERRAILLE et BATTERIES	37 367 €	84 015 €	58 141 €	-25 874 €
PARTICIPATION DES AGRICULTEURS COLLECTE PNEUS	10 467 €	13 293 €	-00 €	-13 293 €
DEPOTS ENCOMBRANTS DES INDUSTRIELS	11 190 €	11 073 €	20 626 €	9 554 €
DEPOTS ENCOMBRANTS DES ETS PUBLICS	43 007 €	60 907 €	94 778 €	33 871 €
MISE A DISPOSITION D'UN COMPACTEUR CHNM	31 742 €	48 737 €	34 086 €	-14 652 €
FACTURATION DES DEPOTS SAUVAGES	4 340 €	8 400 €	15 050 €	6 650 €
FACTURATION DES DEPOTS DE BATTERIES	2 143 €	3 022 €	2 046 €	-976 €
ENLEVEMENTS POUR MANIFESTATIONS	99 €	14 €	256 €	242 €
SOUS TOTAL AUTRES FACTURATIONS	140 356 €	229 462 €	224 983 €	-4 478 €
FACTURATION DES DEPOTS DE DECHETS VERTS	28 309 €	78 981 €	65 893 €	-13 088 €
RECETTES DE LA FACTURATION	2 629 785 €	2 947 424 €	2 900 845 €	-46 579 €
variation en € n-1	-89 202 €	317 638 €	-46 579 €	

Analysons l'évolution du produit de la Redevance (2 609 969 €) facturée en deux parties, une part fixe qui correspond à l'abonnement (part incompressible du service : accès aux déchetteries, aux conteneurs de collecte sélective, au service de collecte des ordures ménagères) et une part variable incitative correspondant aux levées/dépôts d'ordures ménagères résiduelles. La partie fixe est facturée sur l'exercice N alors que la partie variable est facturée en N+1. Cette dernière est comptablement rattachée à l'exercice N.

Redevance déchets ménagers

- les remboursements des heures des agents pour un total de **17 169 €** (montant stable à 2021)

Il correspond au remboursement du Département pour les heures de surveillance et de nettoyage du quai de transfert de Parigné par nos agents.

A noter l'absence de remboursements des frais (**10 563 €** en 2021) par la DDFIP pour les envois de factures en raison du nouveau mode de facturation en PES ASAP avec des factures envoyées désormais par le centre éditique national de Rennes.

Des soutiens des organismes et des montants de reprise des matériaux, **962 622 €** enregistrent une augmentation de 48 322 € avec une évolution annuelle de + 5,3 %.

	Réalisé 20	Réalisé 21	Réalisé 22	variation n-1 en €	% d'évolution
COLLECTE SÉLECTIVE reprise de matériaux issus du tri sélectif	552 429 €	644 872 €	625 060 €	-19 812 €	-3%
COLLECTE SÉLECTIVE -SOUTIENS- élimination des déchets d'emballage ména	71 407 €	141 158 €	165 951 €	24 793 €	18%
COLLECTE PAPIER	53 839 €	80 886 €	124 015 €	43 129 €	53%
COLLECTE PNEUS	-13 515 €	5 364 €	0 €	-5 364 €	-100%
COLLECTE POLYSTYRENE			12 109 €		
COLLECTE ENCOMBRANTS eco mobilier	44 757 €	36 523 €	35 486 €	-1 037 €	-3%
sous total Soutiens et reprises de filières	708 918 €	908 804 €	962 622 €	53 818 €	5,9%
SUBVENTIONS PRÉVENTION DÉCHETS et RELAIS BIO DECHETS					
Adème rattachement à l'exercice					
Adème rattachement à l'exercice n-1					
Département	11005 €	5509 €			
sous total Subventions Adème et Département	11005 €	5509 €	-00 €	-5496 €	-100%
TOTAL	719 923 €	914 313 €	962 622 €	48 322 €	5,28%

Nos recettes augmentent du fait de l'augmentation des prix de reprises (au plus bas en 2020) et par les quantités déposées (papiers notamment).

Des produits exceptionnels 2022 pour **6 796 €** dont des cessions de véhicules ou de matériels pour 6 459 €.

Des opérations d'ordre (170 937 €) dans le cadre de l'amortissement des subventions d'investissement reçues.

Les dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 4 209 563 € avec le détail par chapitre comparé à l'exécution budgétaire 2021 :

chap.	Intitulé	Réalisé 2020	Réalisé 2021	BP 2022	Ré	écart en % CA à	en €
011	Charges générales	2 001 056,57	2 287 186,71	2 473 810,00	2 236 173,39	-2%	-51 013 €
012	Charges de personnel	994 544,71	980 146,93	1 156 455,00	1 135 441,71	16%	155 295 €
022	Dépenses imprévues			28 658,00			0 €
65	créances admises en non valeur	11 506,41	15 097,71	18 000,00	9 609,43	-36%	-5 488 €
66	Charges financières	1 282,70	1 130,08	1 081,00	976,84	-14%	-153 €
67	Charges exceptionnelles	6 037,00	18 905,01	20 500,00	18 537,79	-2%	-367 €
68	Provisions		52 679,00	0,00	0,00	-100%	-52 679 €
<i>sous total dépenses réelles</i>		3 014 427	3 355 145	3 698 504	3 400 739	1%	45 594 €
042	Amortissements	468 285,82	512 194,77	901 344,00	808 823,78	58%	296 629 €
023	Virement à la section d'Investissement			444 510,30			
TOTAL Dépenses		3 482 713	3 867 340	5 044 358	4 209 562,94	8,85%	342 223 €

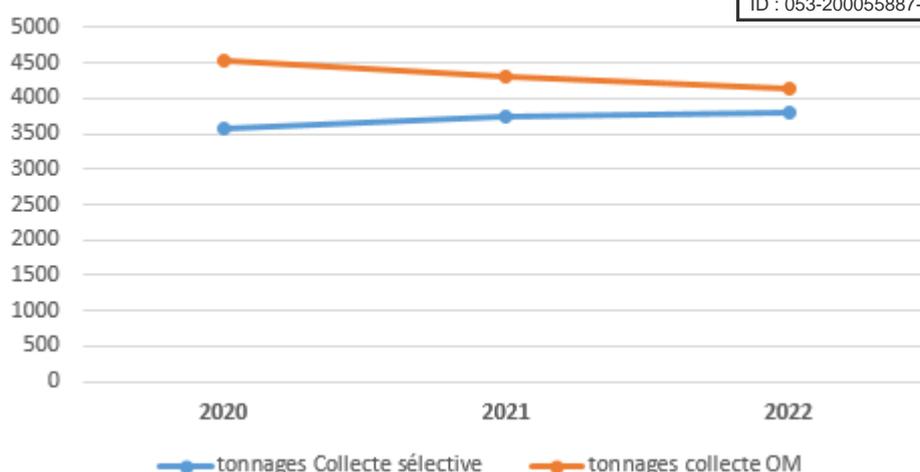
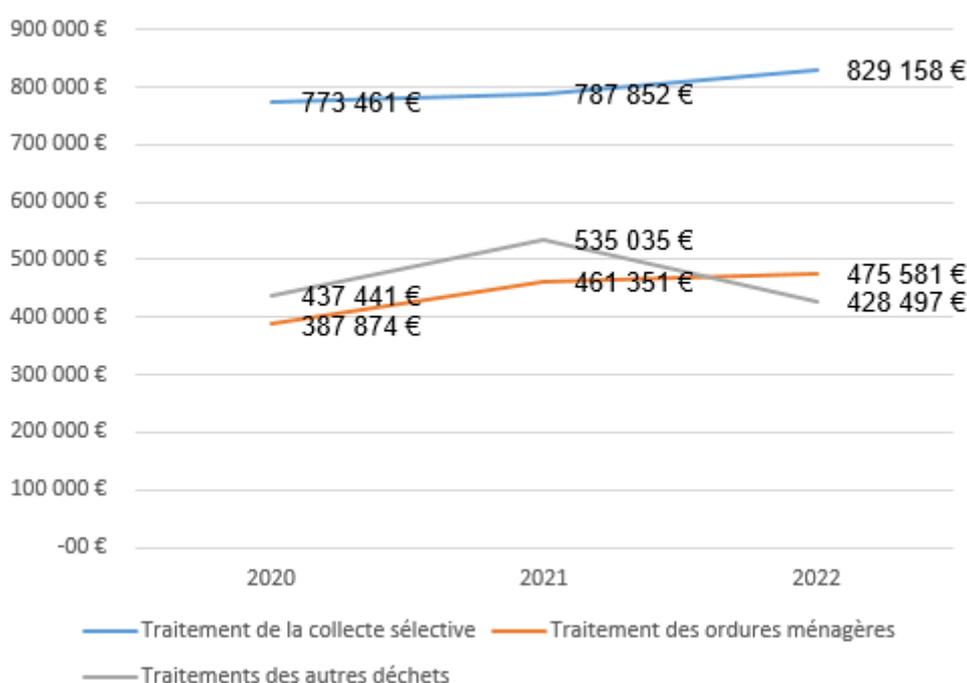
En 2022, les charges présentent une augmentation annuelle de 8,9 % à + 342 223 €, une progression qui porte essentiellement sur les charges de personnel (effet point d'indice + absentéisme) et sur les amortissements du fait de la régularisation des opérations d'inventaire (obligation d'amortir en M4).

Les charges à caractère général 2022 s'élèvent à **2 236 173 €** et sont constituées à hauteur de 78 % de la dépense de traitement des déchets pour 1 733 236 € contre 1 784 237 € en 2021.

Alors qu'on constate l'augmentation de la dépense de traitement de la collecte sélective et des OMR, c'est l'évolution conjointe de la baisse des dépenses de traitements des autres déchets et des tonnages collectés (déchets verts ; bois ; pneus) qui vient expliquer la diminution de la dépense de traitement des déchets (- 51 001 €) ; Cf graphe ci-dessous

	2019	2020	2021	2022	variation annuelle
Traitement de la collecte sélective	697 846 €	773 461 €	730 167 €	775 144 €	
Traitement des verres *			57 684 €	54 014 €	41 306 €
Traitement des ordures ménagères	416 005 €	387 874 €	461 351 €	475 581 €	14 231 €
Traitement des déchets verts	78 506 €	50 655 €	95 093 €	62 749 €	-32 344 €
Traitements des encombrants	151 622 €	164 541 €	171 787 €	182 008 €	10 221 €
Traitement du bois	56 732 €	100 768 €	113 026 €	9 211 €	-103 815 €
Traitement des pneus	8 552 €	26 441 €	31 048 €	-00 €	-31 048 €
Traitement des inertes	85 078 €	16 576 €	28 006 €	33 924 €	5 917 €
Traitement des déchets diffus spéciaux	33 658 €	39 549 €	46 848 €	59 894 €	13 046 €
Location des bennes papier	11 889 €	12 594 €	4 217 €		-4 217 €
Traitement du carton				29 798 €	
Traitement des huiles	2 149 €	1 595 €	1 086 €	2 475 €	1 389 €
Traitement des déchets de nettoyage des rues		24 722 €	43 923 €	48 440 €	4 517 €
Total	1 542 038 €	1 598 776 €	1 784 237 €	1 733 236 €	-51 001 €

En ce qui concerne le traitement des ordures ménagères, à compter du 01/01/2022 nous avons subi l'augmentation tarifaire du conseil départemental de 81,40 €/tonne à 88 €/tonne conséquence de la TGAP et de la nouvelle taxe de 1,50€/tonne par la commune de Pontmain. Ces deux mesures viennent faire progresser notre dépense malgré la baisse continue des tonnages d'ordures ménagères (- 244 tonnes en 2021 et - 161 tonnes en 2022). En contrepartie, les tonnages issus de la collecte sélective (monoflux + verre) progressent.

Evolution des tonnages sur trois ans**Evolution de la dépense des traitements des déchets**

Le second poste de dépense de ce chapitre résulte des carburants avec une dépense 2022 de 145 919 € (118 996 € en 2021 ; 94 216 € en 2020). Malgré l'optimisation des tournées de collecte des ordures ménagères, cette progression est la conséquence de l'augmentation du prix des carburants.

Troisième poste de dépenses en importance, la dépense d'entretien de nos véhicules qui s'élève pour 2022 à 55 431 € et enregistre une baisse annuelle de 39 712 € (dépense de 95 143 € en 2021).

A noter en 2022 un niveau normal (40 000 €) des dépenses en réparation de matériel (conteneurs notamment) alors que l'exercice 2021 avait supporté une dépense de 72 711 €.

Les charges de personnel (1 135 442 €) correspondent aux remboursements :

- au budget principal pour le traitement des agents du service de 1 112 343 €,
- aux communes de Jublains et Commer pour le gardiennage des points de collecte à hauteur de 11 336 € et,
- à la Communauté de Communes de l'Ernée à hauteur de 11 763 € (en lien avec la convention de coordination des actions de sensibilisation à la réduction des déchets en Haute Mayenne).

En ce qui concerne la dépense liée au personnel affecté au service déchets, elle s'est élevée en 2021 à un montant brut de 1 126 838 € (1 027 147 € en 2021) auquel ont été déduites les indemnités journalières perçues pour 14 494 € (64 278 € en 2021) soit un montant net 2022 de 1 112 343 € (962 870 € en 2021). La

dépense nette a progressé par rapport à l'année précédente sous l'effet de au 1/07/2022 de 3,5% et des remplacements assurés du fait de l'absenté longue durée).

Les charges de gestion courante 2022 sont de **9 610 €**. Elles correspondent aux prises en charge d'admissions en non-valeur ou de créances éteintes demandées par le comptable public.

Les charges financières (intérêts de l'emprunt) s'élèvent à **977 €** pour 1 emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne (cf focus sur la dette).

Les opérations d'ordre concernent les amortissements (**808 824 €**). Cette dotation constitue une part importante d'autofinancement qui sert au renouvellement des équipements.

Les charges exceptionnelles (**18 538 €**) concernent des annulations partielles de factures émises sur des exercices antérieurs pour une dépense 2022 de 9 192 € (7 761 € en 2021) et la subvention de 9 346 € versée à l'association d'aide au tiers monde pour sa collecte de papier sur notre territoire.

En 2022, en l'absence de sollicitation du comptable aucune provision pour dépréciation d'actif sur créances dont le recouvrement est compromis n'a été opérée (52 679 € en 2021).

Le résultat propre à l'exercice 2022 ressort déficitaire de 151 195 €. Ajouté à l'excédent repris de 2021 de 1 414 507 €, l'excédent cumulé au 31/12/2022 est excédentaire de 1 263 313 €. Il fait l'objet d'une reprise lors du vote du budget supplémentaire 2023.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2022

Les recettes propres à l'exercice 2022 s'élèvent à 1344 666 €.

et se répartissent en :

- des ressources propres avec les opérations d'ordre pour **808 824 €**, correspondant aux amortissements (contrepartie de la dépense de fonctionnement),
- le remboursement de TVA via le FCTVA sur les différents investissements : **129 581 €** en 2022 (104 341 € en 2021),
- Le solde d'une subvention de la Région de **76 261 €** pour les travaux à la déchetterie de Parigné,
- Le solde du contrat de ruralité de l'Etat de **170 000 €** pour les travaux à la déchetterie de Parigné
- Une subvention de **160 000 €** de la Région dans le cadre du CTR pour l'acquisition d'un camion.

A noter qu'un total de subventions d'équipement de 499 100 € a été reporté sur l'exercice 2023 détaillées comme ci-après :

Libellé	Montant TTC	Libellé tiers
SUBVENTION ACQUISITION VEHICULE	13 500,00	ADEME
SUBVENTION CREATION NOUVELLE DECHETTERIE	252 000,00	REGION DES PAYS DE LA LOIRE
SUBVENTION SUITE ACQUISITION BROYEUR	233 600,00	REGION DES PAYS DE LA LOIRE
TOTAL GENERAL	499 100,00	

Les dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 1 103 465 €.

On y trouve :

- le remboursement du capital de l'emprunt : **3 809 €**
- les opérations d'ordre : **170 937 €**
- les acquisitions pour **875 006 €** affectées à :
 - o des conteneurs semi enterrés, caissons, colonnes, badges et sacs de portage pour 381 670 €
 - o des composteurs pour 10 059 €
 - o une tondeuse autoportée pour 8 940 €
 - o une débroussailleuse pour 1 033 €
 - o un camion benne à ordures ménagères au GNV pour 254 974 €
 - o un chargeur pour 194 366 €
 - o un écran informatique pour 2 003 €
 - o une balayeuse pour 11 624 €
 - o des caméras de vidéo protection pour 8 691 €
 - o des panneaux d'affichage pour 1 646 €
- les travaux réglés sur l'exercice 2022 s'élèvent à **53 714 €** et se déclinent-en :
 - 1° **50 684 €** de travaux de pose de conteneurs semi enterrés
 - 2° **3 030 €** pour les soldes de travaux relatifs à la mise aux normes de la déchetterie de Parigné

A noter que les reports de crédits sur le budget 2023 en dépenses s'élèvent à 743 660 € (acquisitions et pose de conteneurs).

La section d'investissement dégage fin 2022 un excédent d'investissement de 241 201 € qui cumulé à l'excédent reporté de 2021 de 476 833 € nous permet de dégager un excédent de financement cumulé de 718 034 €. Cet excédent est repris lors du vote du budget supplémentaire de l'exercice 2023.

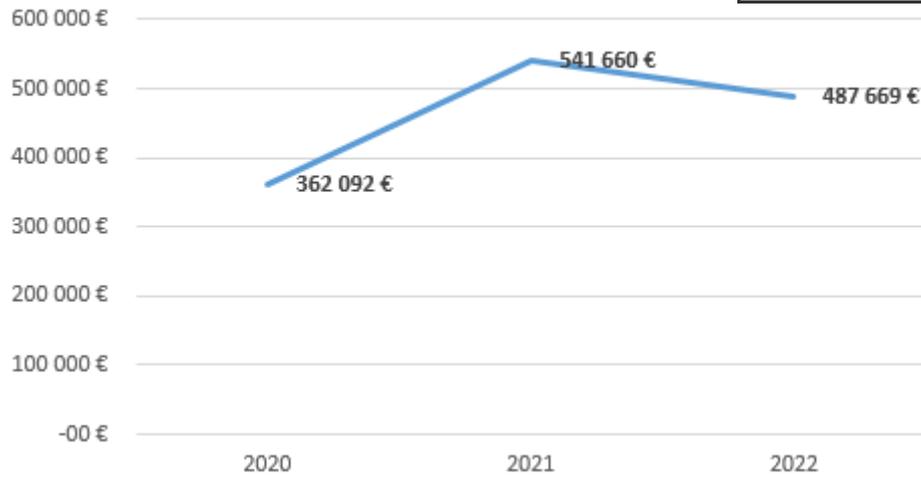
LE NIVEAU DES ÉPARGNES depuis 2020

Calcul des épargnes sans les amortissements des immobilisations :

	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	3 376 519	3 907 005	3 887 431
Dépenses réelles de fonctionnement	3 014 427	3 355 145	3 399 762
Epargne de gestion	362 092 €	551 860 €	487 669 €
Epargne brute	362 092 €	541 660 €	487 669 €
Capital de dette remboursé	3 505 €	3 654 €	3 808,81
Epargne nette	358 588 €	538 006 €	483 860 €

Notre épargne brute se dégrade en 2022 du fait de l'augmentation de nos dépenses et de la baisse de nos recettes. L'épargne nette suit la tendance à la baisse de l'épargne brute.

Épargne brute



LA DETTE au 31/12/2022 : 21 614 € de capital restant dû

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022

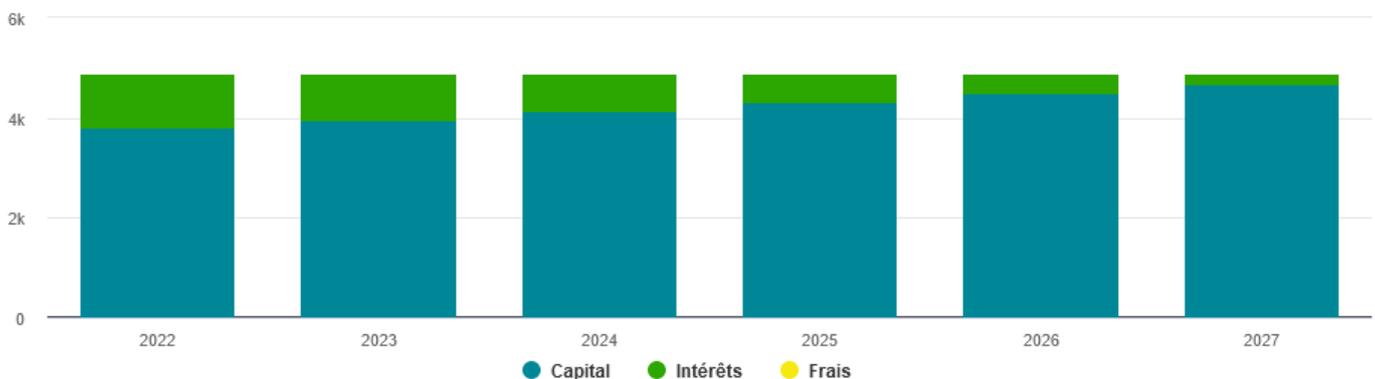
Encours	21 614,19 ⓘ	Nombre d'emprunts *	1	Taux actuariel *	4,25 %
Taux moyen de l'exercice	4,25 %	Versements dans l'exercice	0,00	* tirages futurs compris	

Charges Financières en 2022

Annuité	4 889,29	Amortissement	3 808,81	Intérêts Emprunts	1 080,48
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00	ICNE	631,69
Intérêts lignes et billets de trésorerie					

Le profil d'extinction de la dette : dernière échéance en 2027 auprès de la Caisse d'Epargne.

Evolution de l'annuité



Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



ID : 053-200055887-20230608-CC08062023_51-DE

Exer.	Encours début	Capital	Intérêts	Taux moyen	Tau		
2022	25 423,00	3 808,81	1 080,48	4,25		4,25	4 889,29
2023	21 614,19	3 970,69	918,60	4,24		4,25	4 889,29
2024	17 643,50	4 139,44	749,85	4,26		4,25	4 889,29
2025	13 504,06	4 315,37	573,92	4,25		4,25	4 889,29
2026	9 188,69	4 498,77	390,52	4,25		4,25	4 889,29
2027	4 689,92	4 689,92	199,37	4,25		4,25	4 889,29